

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Commission de la sécurité publique

Étude publique du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

Montréal, le 6 mars 2008 – La Commission de la sécurité publique procédera au cours des prochaines semaines à l'étude publique du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

En vertu de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q. chapitre S-3.4), les autorités régionales, dont la Ville de Montréal, ont l'obligation de déposer au ministre de la Sécurité publique un schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour leur territoire. Ce schéma dresse le portrait de la situation et identifie les mesures et les moyens permettant d'optimiser l'organisation de la sécurité incendie, en conformité avec les objectifs et les exigences du ministère de la Sécurité publique.

La commission vous invite à prendre connaissance des moyens mis en œuvre par la Ville de Montréal pour atteindre les objectifs du ministre de la Sécurité publique. Par exemple, l'optimisation des ressources en matière de sécurité incendie amène la Ville à proposer des changements concernant la localisation des casernes, le déploiement du personnel et la répartition du parc de véhicules.

Pour donner aux actions de l'agglomération de Montréal les meilleures orientations possibles, la Commission de la sécurité publique souhaite connaître les points de vue et entendre les suggestions de tous ceux et celles qui s'intéressent à l'offre de services et à la sécurité incendie sur le territoire de l'île à l'occasion de son assemblée publique :

le jeudi 20 mars 2008, à 19 h
à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars)

Les personnes à mobilité réduite accèdent à l'édifice par la porte du côté ouest (place Vauquelin). La salle est équipée d'un système d'aide à l'audition. Pour y avoir accès, il suffit de syntoniser la fréquence 100,3 sur la bande MF de votre baladeur. De plus, un service d'interprétation pour les personnes ayant des limitations auditives peut être offert sur demande, sous réserve de la disponibilité d'interprètes.

Les personnes qui désirent participer à la période de questions et commentaires du public peuvent s'inscrire au cours des 30 minutes précédant la séance ou s'inscrire à l'avance en communiquant avec la Direction du greffe au 514 872-3770. Le document *Synthèse- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal* est disponible, pour consultation, aux bureaux Accès Montréal, bureaux d'arrondissement et hôtels de ville, à la Direction du greffe, salle R.134 de l'hôtel de ville, et sur le portail www.ville.montreal.qc.ca/commissions

La Commission de la sécurité publique est une commission permanente du conseil d'agglomération. Son mandat consiste à étudier toute question touchant la sécurité publique et à faire au comité exécutif et au conseil les recommandations qu'elle juge appropriées. La commission est présidée par M. Claude Dauphin, également vice-président du comité exécutif et maire de l'arrondissement de Lachine. Mme Vera Danyluk, mairesse de la Ville de Mont-Royal est vice-présidente et les membres sont : Mme Patricia Bittar, conseillère de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Anthony Housefather, maire de la Ville de Côte-St-Luc, M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de l'arrondissement de Montréal-Nord, M. Marc Touchette, conseiller de l'arrondissement de Verdun et M. Samir Rizkalla, représentant du gouvernement du Québec.

-30-

Renseignements : Direction du greffe
Comités et commissions du conseil (514) 872-3770